

PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2016-2021



↓ Introduction	1	5. Service à la population	7
1. Centre de Pully - Cœur de ville	2	6. Vie sociale et culturelle	8-9
2. Développement territorial	3	7. Sécurité	10
3. Transports, mobilité et énergie	4-5	8. Activités économiques	11
4. Entretien et rénovation du patrimoine	6	9. Finances communales	12

INTRODUCTION

Le programme de législature 2016 – 2021 traduit la volonté de la Municipalité de faire de Pully une ville dynamique, attractive et conviviale, à même de fournir des prestations et des services de qualité à sa population.

Il est le résultat des réflexions et discussions menées sur les actions que la Municipalité entend entreprendre durant les cinq ans de son mandat, issues d'une vision partagée de ce que devrait être notre ville à cet horizon temporel.

Structurées en neuf thèmes et vingt objectifs généraux, ces actions ne sont certainement ni exhaustives, ni limitatives. Certains projets non mentionnés explicitement pourront ainsi voir le jour, alors que d'autres devront être reportés.

La Municipalité sait aussi que son action devra s'inscrire dans des limites qui peuvent être politiques, financières ou

liées à des procédures administratives. Dans ce cadre, nous souhaitons convaincre le Conseil communal et la population de Pully de la pertinence de nos projets et propositions, afin de les porter ensemble et d'y faire adhérer le plus grand nombre.

Ce programme ne doit pas être vu comme un cadre rigide et intangible, mais plutôt comme une feuille de route fixant les lignes générales de l'action de la Municipalité, pour les cinq ans à venir, dans les domaines principaux touchant la vie de notre collectivité.

Désireuse d'inscrire la Ville de Pully dans son époque et de répondre aux besoins de ses habitants, la Municipalité s'engage résolument dans la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixés. C'est là toute l'ambition de ce programme de législature.

La Municipalité





presque
18'000 habitants
de 120 nationalités
différentes

**45
ANS**

âge moyen



1. CENTRE DE PULLY - CŒUR DE VILLE

Le centre-ville de Pully est une partie complexe de notre territoire, puisqu'il concentre des problèmes d'urbanisation et de mobilité. C'est également un lieu qui comprend un grand nombre d'activités et de commerces. La Municipalité souhaite renforcer son attractivité et sa convivialité, par l'amélioration de la qualité des espaces publics, mais aussi par les quelques nouveaux bâtiments qui devraient voir le jour dans ce secteur et permettre le développement de nouvelles activités au profit de la population.

Développer la convivialité des espaces publics

- › Réaliser le projet de requalification de la rue de la Poste
- › Aménager le réseau routier en priorisant le déplacement des bus et des piétons
- › Réaliser la liaison piétonne continue au nord des voies CFF entre la place Neuve et le pont du Prieuré (rue du Village)
- › Finaliser le projet de réaménagement de la place de la Clergère

Favoriser l'animation du centre par la réalisation de bâtiments de qualité

- › Finaliser les démarches nécessaires pour la construction d'un nouvel immeuble sur la parcelle communale n°11 entre la place de la Clergère et la gare et démarrer sa réalisation
- › Finaliser les démarches nécessaires pour la réalisation d'un nouveau bâtiment à la place de la Gare et démarrer sa réalisation

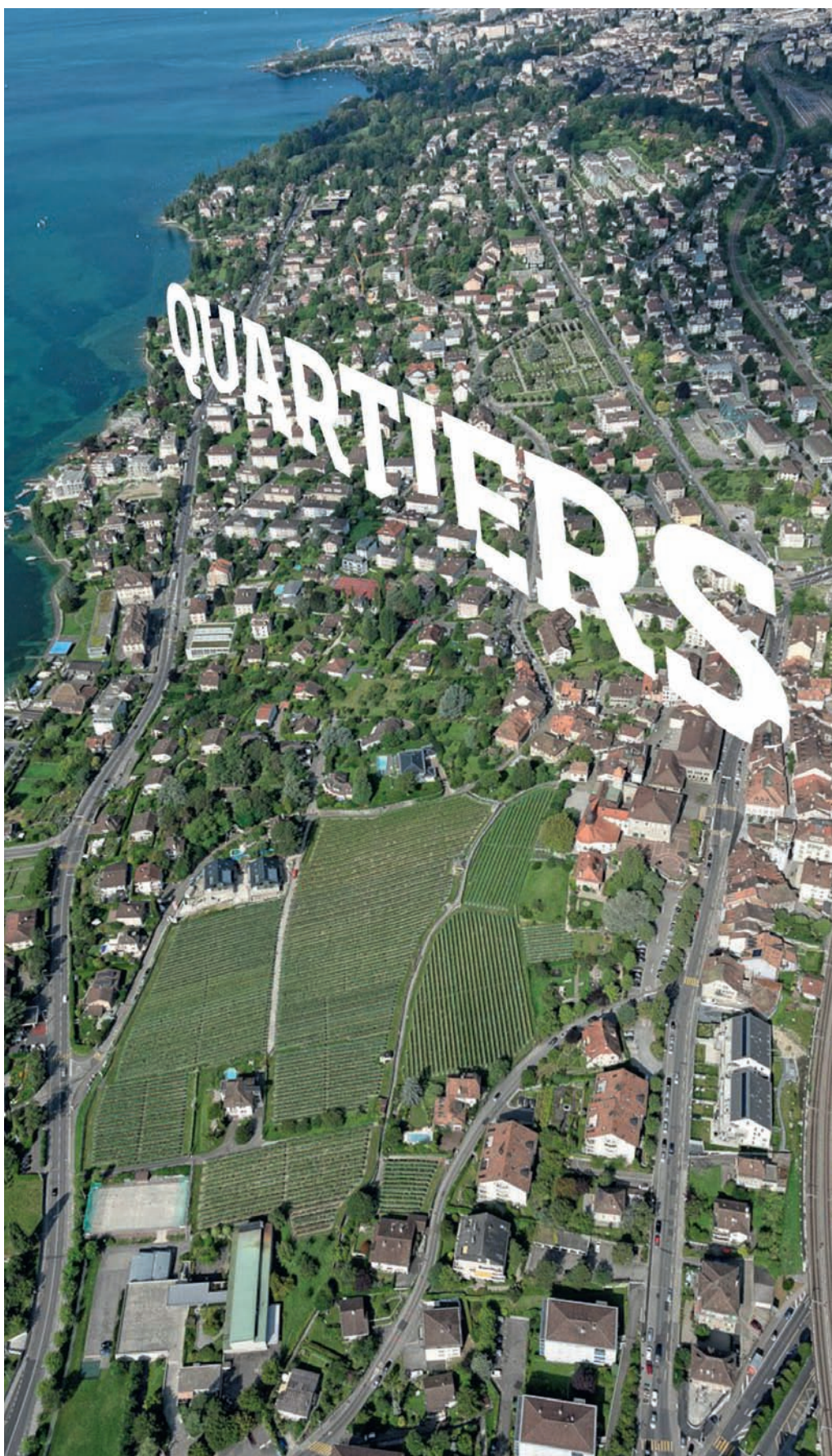


131 hectares
de forêt

27

écopoints
sur le territoire
communal

3



2. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

La densification progressive de notre territoire est une évidence qui résulte de l'accroissement de la population et qui répond donc aussi à son besoin de se loger. Sur la plupart des terrains privés, ce phénomène résulte de la réalisation de droits à bâtir datant souvent de plus de cinquante ans. Dans d'autres secteurs, la Municipalité peut agir et orienter un développement qualitatif, seule ou avec des propriétaires privés concernés, dans le cadre de l'élaboration de plans de quartier. Dans ce contexte, la Municipalité s'efforcera de présenter et d'expliquer sa vision, voire d'échanger sur les propositions faites, par des actions de communications spécifiques.

Assurer un développement harmonieux de la ville

- › Finaliser et soumettre au Conseil communal les plans de quartier du centre :
Tirage Gare / Clergère Gare / Clergère Nord
- › Finaliser et soumettre au Conseil communal le plan de quartier *Vers-les-Moulins*
- › Renforcer les centres de quartier et les lieux de vie que sont les écoles en y adjoignant des salles de quartier, des places de jeux, des petites surfaces commerciales, etc.
- › Poursuivre la réalisation d'écopoints selon la planification

Favoriser la mise à disposition de logements à loyers abordables

- › Mettre à disposition des logements dans le quartier des Boverattes
- › Conclure un partenariat et choisir un projet pour le quartier *Vers-les-Moulins* et démarrer sa réalisation
- › Conclure un partenariat et choisir un projet pour le quartier *Clergère Nord* et démarrer sa réalisation
- › Examiner au cas par cas l'opportunité de compenser les droits à bâtir supplémentaires octroyés sur des parcelles privées par la mise à disposition d'une proportion de logements à loyers abordables



3 gares : Pully-Nord,
Pully-Centre, Mini-Train

**44.3
KM**

de routes

3. TRANSPORTS, MOBILITÉ ET ÉNERGIE

La gestion des transports et de la mobilité répond à un enjeu environnemental majeur pour une agglomération et donc pour la Ville de Pully. Chercher à stabiliser les déplacements individuels motorisés malgré l'augmentation prévue de la population répond en effet prioritairement à un problème de qualité d'air. C'est aussi anticiper une prise de conscience et une évolution des habitudes de la population, qui adapte progressivement ses moyens de déplacements. Dans un esprit de responsabilisation, il nous appartient également, en tant que collectivité locale, de contribuer à la réduction globale de notre consommation d'énergie.

Soutenir le développement de l'offre en transports publics

- › Finaliser la réalisation du réaménagement du boulevard de la Forêt et du terminus de transports publics de Val-Vert
- › Finaliser le projet d'axe fort de transports publics (bus à haut niveau de service - BHNS) sur l'avenue de Lavaux
- › Favoriser les mesures destinées à améliorer la liaison Nord-Sud en transports publics
- › Poursuivre le réaménagement d'arrêts de bus pour en améliorer le confort





83 arrêts de bus

**51
KM**

de réseau principal
de distribution d'eau

5



Assurer l'intégration des transports individuels motorisés dans le développement urbain

- › Améliorer la gestion du stationnement, prioritairement au centre-ville
- › Mettre en œuvre les mesures de protection contre le bruit routier
- › Démarrer la requalification et la sécurisation du chemin de Rennier
- › Poursuivre l'étude des flux de mobilité au centre-ville (« Observatoire de la mobilité »)

Encourager la mobilité douce

- › Mettre à disposition une offre de vélos en libre-service
- › Développer une liaison pour les piétons et les vélos entre les gares de Pully et Lausanne
- › Favoriser les liaisons piétonnes (marchabilité), notamment le long et par-dessus la Paudèze

Contribuer à la réduction de la consommation d'énergie

- › Obtenir le label « Cité de l'énergie »
- › Réaliser l'installation hydro-électrique de la Paudèze
- › Mettre en œuvre progressivement les mesures du concept énergétique de la Ville de Pully, notamment en encourageant l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments



3 refuges
communaux



10 bâtiments scolaires
primaires et secondaires

4. ENTRETIEN ET RÉNOVATION DU PATRIMOINE

L'entretien du patrimoine communal couvre à la fois nos bâtiments et nos réseaux souterrains. Nos bâtiments, dont une grande partie ont été construits dans les années 1970-1980, nécessitent une maintenance régulière et des entretiens sporadiques importants pour garantir leur durée de vie et leur aptitude au service. Ces investissements visent à en maintenir la valeur d'usage, à rationaliser leurs coûts d'exploitation, principalement les consommations énergétiques, à les mettre en conformité avec l'évolution des bases légales et réglementaires, ou encore à répondre à des besoins nouveaux. Nos infrastructures souterraines doivent également être régulièrement renouvelées, afin de garantir leur fiabilité et les services fournis à la population.

Disposer d'infrastructures et de bâtiments répondant aux exigences actuelles

- › Renouveler les infrastructures souterraines selon les priorités définies dans le plan des investissements
- › Adapter les infrastructures publiques du quartier des Boverattes
- › Réaliser les nouveaux locaux des collaborateurs de Parcs et promenades au parc Guillemin
- › Finaliser la réalisation du nouveau local d'exploitation forestier pour les bûcherons communaux
- › Etablir un plan général d'entretien et de rénovation de l'ensemble des immeubles de la Commune pour un suivi dans le temps des travaux à effectuer (y compris les aspects énergétiques)
- › Finaliser et mettre en œuvre le projet de sécurisation des bâtiments communaux
- › Poursuivre les études relatives à la STEP et choisir une option (raccordement sur Lausanne ou rénovation)

Adapter les bâtiments scolaires à l'évolution des besoins

- › Etablir un plan de développement des infrastructures scolaires en fonction de l'évolution estimée de la démographie scolaire
- › Renouveler et mettre à niveau le mobilier et les équipements scolaires
- › Développer un projet de bâtiment en vue du regroupement scolaire à l'avenue des Collèges et démarrer sa mise en œuvre
- › Rénover le collège de Chamblandes





plus de 26 apprentis en
formation à la Commune



presque
8'500 ménages

7

5. SERVICE À LA POPULATION - EFFICIENCE DE L'ADMINISTRATION

La qualité du service à la population est un élément central de plusieurs projets de la Municipalité, ainsi que du fonctionnement de l'administration. Une part importante de ses tâches répond à des besoins et des

attentes des habitants et la Municipalité entend porter une attention particulière à la qualité de l'information et de la communication accompagnant ses projets. C'est dans ce contexte qu'elle souhaite

optimiser l'efficacité de l'administration et offrir des conditions de travail modernes et attractives à ses collaborateurs.



Faciliter les démarches administratives pour la population

- › Réaliser le projet de transformation du bâtiment du Prieuré offrant un lieu d'accueil centralisé et facilement accessible à la population et regroupant plusieurs services administratifs
- › Développer une cyberadministration au service des citoyens pour tous les actes qui ne demandent pas de conseils personnalisés
- › Simplifier les démarches administratives (délivrance des permis d'habiter et de construire, etc.)
- › Améliorer l'efficacité de l'administration en généralisant des processus simplifiés dans tous les services et en renforçant la communication interne

Développer une gestion attractive des ressources humaines

- › Favoriser l'équilibre entre activité professionnelle et vie privée par la mise en place de conditions de travail attractives et respectueuses des collaborateurs
- › Chercher à fidéliser le personnel qualifié
- › Poursuivre l'effort de formation des collaborateurs et particulièrement des jeunes, notamment par le biais de places d'apprentissage et de formations en emploi

Disposer de locaux et d'outils de gestion adaptés

- › Finaliser la mise en œuvre d'une gestion électronique des documents
- › Développer notre système de gestion des réseaux souterrains par des solutions de code source ouvert (open source), en partenariat avec d'autres collectivités publiques
- › Poursuivre les réflexions sur l'organisation et la localisation des services



6. VIE SOCIALE ET CULTURELLE

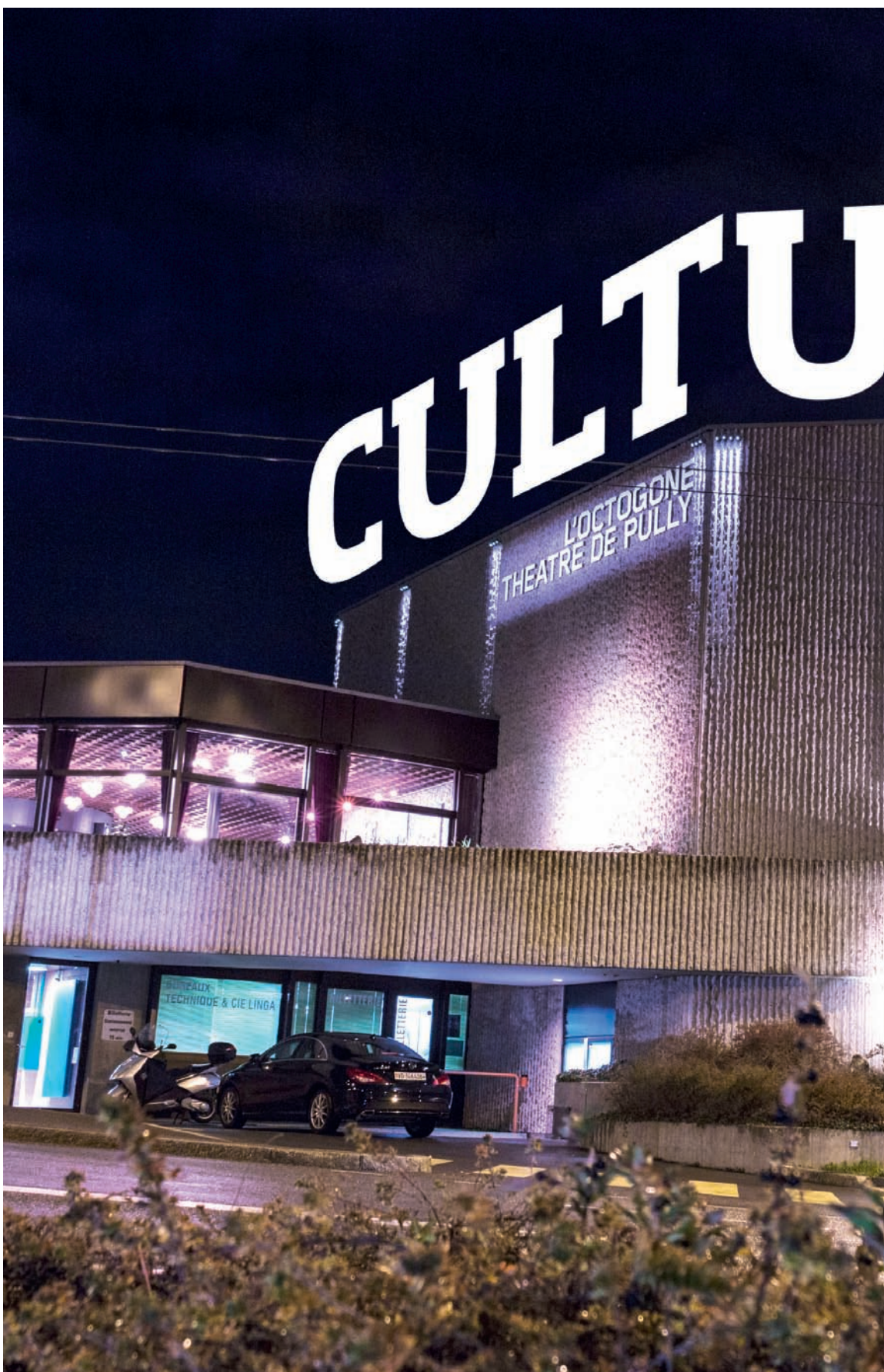
Pour que la Ville de Pully soit attractive, vivante et conviviale, il est important que les liens et la solidarité entre les habitants puissent se développer. Nous avons la chance de pouvoir compter sur de nombreuses sociétés locales, tant sportives que culturelles ou de loisirs, dont les activités renforcent le sentiment d'appartenir à une même collectivité et méritent donc d'être encouragées et soutenues.

Dans ce domaine, nos institutions culturelles ont également un rôle essentiel à jouer par la qualité et la diversité de leur offre et nous nous efforcerons d'affirmer leur place au sein de l'agglomération et du canton.

Enfin, la Municipalité poursuivra ses efforts pour développer l'offre en matière d'accueil de jour.

Favoriser la vie associative et la cohésion sociale

- › Soutenir les sociétés locales sportives et culturelles dans leurs projets et leurs activités
- › Réaménager l'église du Coteau en lieu de répétition pour l'Ecole de Musique de Pully et le Corps de Musique de Pully en préservant le lieu de culte
- › Favoriser la création de lieux et d'événements attractifs qui permettent de réunir les jeunes de Pully
- › Soutenir les démarches de quartiers solidaires afin d'encourager la création de projets autonomes permettant de tisser des liens sociaux dans le but d'améliorer la qualité de vie et l'intégration des aînés dans un quartier
- › Poursuivre les réflexions sur la création d'un lieu de rencontre intergénérationnel et pour les sociétés locales au centre-ville
- › Réaliser un espace de dégustation et de vente des vins de la Commune au centre-ville





5 terrains
de football



presque 1'000 enfants accueillis
en nurseries, garderies, UAPE,
APEMS et Espace Jeunes

9



Encourager la pratique d'activités sportives et de loisirs

- › Réaliser un terrain de football synthétique à Rochettaz en remplacement du terrain naturel et rénover les vestiaires
- › Développer le projet de rénovation de la piscine et de l'accès au lac
- › Rénover la salle omnisports du collège Arnold-Reymond
- › Réaliser le projet de couverture de la piste de rink-hockey sur le site de Mallieu
- › Adapter et poursuivre la mise en conformité des places de jeux publiques

Proposer une offre culturelle de qualité

- › Réaliser un nouveau bâtiment pour la Villa romaine - ArchéoLab afin d'en assurer la pérennité et d'y développer des expositions et des activités de médiation
- › Réaliser l'espace muséal C. F. Ramuz dans la maison La Muette
- › Soutenir la création et le développement de festivals de musique
- › Adapter les infrastructures du Théâtre de l'Octogone pour assurer et renforcer sa place dans le paysage culturel romand

Répondre aux besoins des parents en matière d'accueil de jour des enfants

- › Maintenir et renforcer les structures d'accueil de jour des enfants en âge préscolaire avec pour objectif un taux de couverture de 20 %
- › Proposer un accueil parascolaire conformément à la constitution vaudoise et à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)
- › Maintenir et renforcer l'accueil familial (mamans de jour)



7. SÉCURITÉ

La sécurité est un thème important pour la population. La Municipalité ne peut cependant pas garantir, par sa seule action, la sécurité de ses habitants. Celle-ci est assurée par l'action concertée des diverses organisations placées sous la responsabilité de la Confédération, des cantons ou des communes. Dans ce contexte, la Municipalité s'engage à mettre à disposition de la police, de la protection civile et du service de défense incendie, les moyens les plus adaptés aux risques identifiés.

Assurer une organisation sécuritaire adaptée

- › Renforcer la sécurité des citoyens par une présence policière de proximité
- › Adapter les locaux de police aux exigences légales pour obtenir l'accréditation définitive
- › Poursuivre la collaboration et les échanges avec les autres polices communales et la Police cantonale
- › Mettre sur pied la nouvelle région de protection civile en partenariat avec les communes du district
- › Adapter l'organisation du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) aux exigences légales

1 emploi pour 3.8 habitants
(2.2 moyenne cantonale)



4 ha de vignes
du domaine
communal

11



8. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La vitalité d'une ville se mesure aussi à l'intensité de son activité économique, qui se concrétise notamment par la présence d'entreprises offrant des emplois locaux. La Municipalité peut agir dans ce domaine par des mesures de promotion, en coordination avec les instances régionale et cantonale, dans l'élaboration de ses planifications d'aménagement du territoire, ou encore en cherchant à être un partenaire de projets novateurs.

Favoriser la création d'emplois

- › Renforcer la promotion de la Ville auprès d'entreprises, en collaboration avec les instances de promotion économique cantonale et régionale et favoriser leur implantation
- › Rechercher des partenariats avec le secteur privé, prioritairement pour des réalisations permettant l'implantation d'activités
- › Permettre l'implantation d'activités économiques dans nos planifications territoriales (plans de quartier) et être une ville d'implémentation de projets novateurs



9. FINANCES COMMUNALES

Les finances de la Ville sont saines et il faut bien sûr s'en réjouir. C'est le résultat d'une gestion rigoureuse et de la progression de nos recettes fiscales ces dernières années. L'avenir s'annonce toutefois préoccupant, avec la perspective de nouvelles charges très lourdes imposées par la législation cantonale. La Municipalité souhaite contenir la croissance des dépenses qu'elle maîtrise, tout en répondant aux attentes de la population et en maintenant un niveau de prestations et de services attendu d'une ville-centre de l'agglomération. Dans le domaine financier, les prévisions sont délicates car la conjoncture économique, ou l'évolution des taux d'intérêts et de l'inflation par exemple, peuvent avoir un impact fort sur nos finances communales.

Maintenir des finances communales saines

- › Contenir la croissance de nos charges maîtrisables dans une enveloppe maximale de 67 millions à l'horizon de 2021, soit une augmentation moyenne de 3 % par an
- › Contenir la croissance de nos charges salariales dans une enveloppe maximale de 31 millions à l'horizon de 2021, soit une augmentation moyenne de 1.5 % par an
- › Chercher à maintenir une couverture du financement des investissements nécessaires à la Ville, par des fonds propres à hauteur de 40 % au minimum
- › Maintenir notre endettement à un niveau inférieur ou égal à CHF 140 mios